

VILLE DE
CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

OBJET : SYNDICAT MIXTE SISTERONNAIS MOYENNE DURANCE D'ÉNERGIE DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (SMSMDE) – CONVENTION DE CO-FINANCEMENT

L'an deux mille vingt-deux et le dix Novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – M. ROVIRA Marc – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme FALAIX Evelyne a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
M. FAYET Stéphane a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia



MME FRANCINE OBELISCO A ÉTÉ DESIGNÉE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 10 Novembre 2022.
Délibération N° DM_20221110N140

OBJET : SYNDICAT MIXTE SISTERONNAIS MOYENNE DURANCE D'ÉNERGIE DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (SMSMDE) – CONVENTION DE CO-FINANCEMENT

Monsieur Marc ROVIRA, adjoint délégué aux travaux, informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux électriques ou d'éclairage public programmés, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat Mixte Sisteronais Moyenne Durance d'énergie et des réseaux d'éclairage public et de télécommunications (SMSMDE) :

- La convention de financement de la maîtrise d'œuvre et des travaux coordonnés France Télécom à hauteur de 50 % du coût prévisionnel pour l'opération "Belvédère tranche 2" qui s'élève à 59.000 €. pour la Commune,
- La convention de financement de la maîtrise d'œuvre et des travaux coordonnés France Télécom à hauteur de 50 % du coût prévisionnel pour l'opération "Rue des Pénitents" qui s'élève à 42.000 €. pour la Commune.

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, décide :

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat Mixte Sisteronais Moyenne Durance d'énergie et des réseaux d'éclairage public et de télécommunications (SMSMDE) :

- ↳ La convention de financement de la maîtrise d'œuvre et des travaux coordonnés France Télécom à hauteur de 50 % du coût prévisionnel pour l'opération "Belvédère tranche 2" qui s'élève à 59.000 €. pour la Commune,
- ↳ La convention de financement de la maîtrise d'œuvre et des travaux coordonnés France Télécom à hauteur de 50 % du coût prévisionnel pour l'opération "Rue des Pénitents" qui s'élève à 42.000 €. pour la Commune.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7-6</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	---